

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25T078

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées  
Avenue du Président KENNEDY  
A compter du 25/02/2025 jusqu'au 28/03/2025**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **REHACANA SUD EST – impasse des Galets – 13160 CHATEAURENARD** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 05 MARS 2025

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



25T078



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 05 MARS 2025

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**Avenue du Président KENNEDY**

### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...REHACANA Sud Est

Adresse Impasse des Galets 13160 Chateaurenard

Tél./FAX 07 60 38 81 37

Mail [blaval@rehacana.fr](mailto:blaval@rehacana.fr)

**POUR LE COMPTE DE  
DE LA METROPOLE**

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 25/02/2025 au 28/03/2025

Durée des travaux: 5 jours

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées

### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

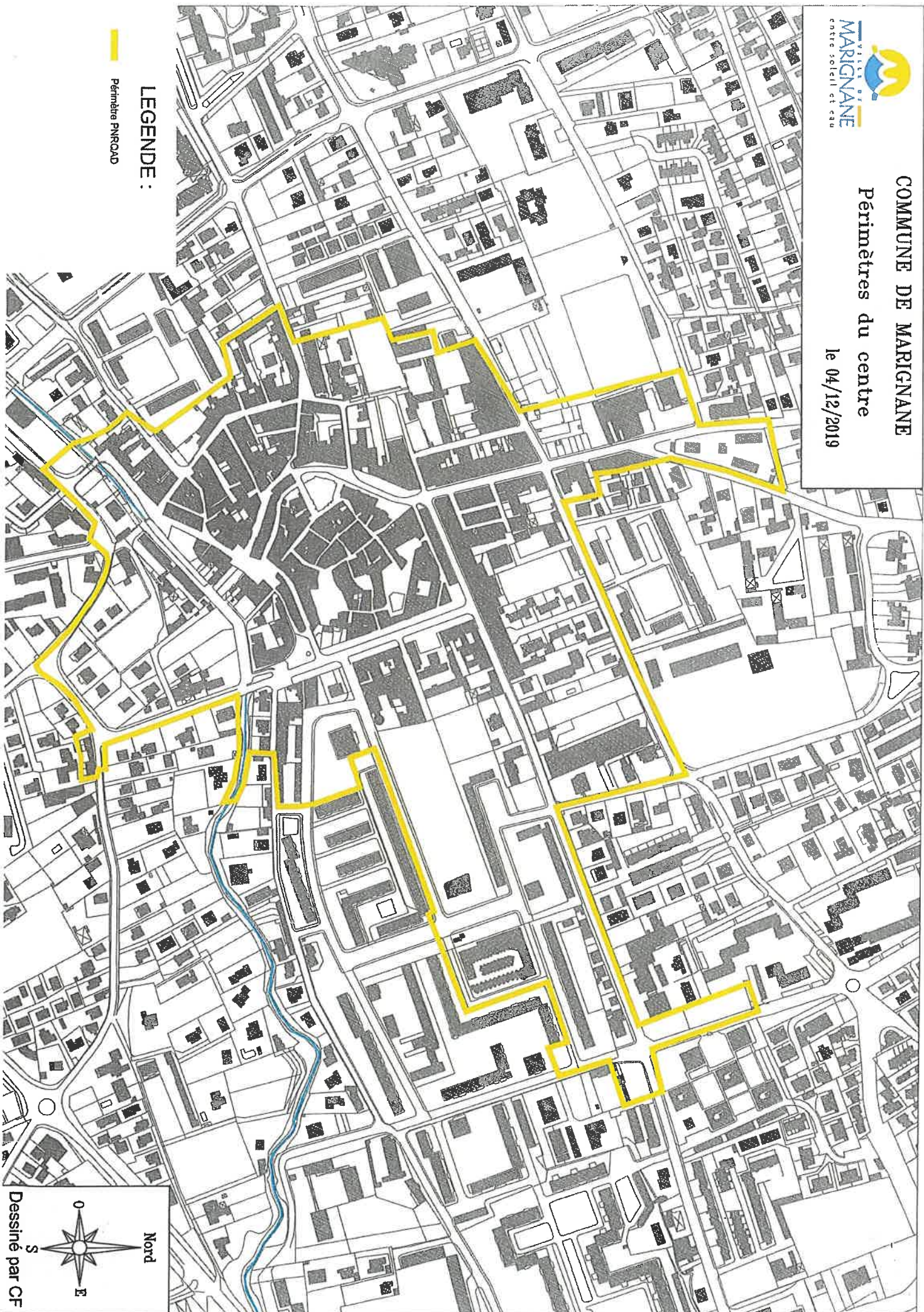
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

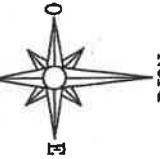
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

**COMMUNE DE MARGNANE**  
Périmètres du centre  
le 04/12/2019



**LEGENDE :**  
Périmètre PNRoad



Nord  
S  
E  
O

Dessiné par CF